



PORNICHET

EL DORADO CLUB

ELDORADOCLUB-PORNICHET.COM



PORNICHET

MEMBRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES PECHEURS EN MER

9ème CHALLENGE DORADES DE PORNICHET

26 et 27 mai 2012

CONDITIONS D'ENGAGEMENT : Ces concours, inscrits au calendrier fédéral, sont réservés aux seuls pêcheurs licenciés, visa médical à jour. Vos licences vous seront demandées pour contrôle.

Préciser le club de pêche d'appartenance, la catégorie d'âge (jeune, senior, vétérans) et de sexe.

REGLEMENT SPÉCIFIQUE

1. **Limitation de la zone de pêche :** L : 47 00 00 N - G : 002 45 00 W - Limites de la carte marine SHOM du secteur 7395 S. Sur décision de l'organisation, une zone de repli pourra être utilisée avec un règlement approprié. (*Les zones de Houat, Hoëdic et au sud du 47. 00 sont hors concours et disqualifiantes*); **une surveillance sera mise en place.**
2. Lieux de pêche à l'initiative des capitaines dans la zone définie.
3. Le secteur de la basse Michaud est interdit dans la zone d'immersion des récifs artificiels suivant arrêté N°66/DRAM/2003.
4. La strouille est à la charge de chaque concurrent.
5. Les appâts sont à la charge de chaque concurrent.
6. La pêche est interdite pendant les manoeuvres de mouillage, et pendant la mise à l'eau de la strouille.
7. La mise à l'eau de la strouille se fait 15 mn avant le début du concours, au signal VHF.
8. Une seule canne par pêcheur, 3 hameçons maximum autorisés par ligne.

HORAIRES

1. Départ des bateaux à partir de 07H00
2. Début de pêche à 09H00
3. Fin de pêche à 15H00 le 26 - 14H00 le 27
4. Retour des bateaux au port avant 17H00 le 26 - 16H00 le 27
5. Pesée à partir de 16H30 le 26 - 15H30 le 27
6. Fin de pesée 18H00 le 26 - 17H00 le 27
7. Remise des prix 18H30

(Tout manquement au respect des horaires non autorisé par le directeur de pêche sera éliminatoire ; en particulier le retard à la pesée, quelque soit le motif).

REGLEMENT DE PÊCHE

Pour chaque pêcheur, il sera pesé :

COEFFICIENT 3 : Tous les sparidés (**taille minimale 30 cm**).

COEFFICIENT 5 : Tous les sparidés à partir de **50 cm**.

Les pêcheurs qui présenteront à la pesée, intentionnellement ou par erreur, un poisson ne faisant pas la taille légale ou conventionnelle seront disqualifiés. Un sac spécial sera remis aux concurrents pour y mettre les prises dont la mesure serait limite. Ce sac est à présenter en premier lors de la pesée.

SÉCURITÉ : On utilisera la VHF sur le **canal 72**. Les capitaines des bateaux devront rester en veille sur ce canal que les organisateurs utiliseront pour communiquer toutes les informations relatives au concours (signal de début et de fin de pêche, annulation ou arrêt de la compétition, remorquage éventuel de bateau en panne, assistance etc.). En cas de nécessité si VHF en panne le portable n° : **06.50.26.90.36** .

PROPRIÉTÉ DES PRISES : Après la pesée, le pêcheur ou le commissaire emporte ses poissons sans tarder. Les poissons non aussitôt enlevés seront considérés comme abandonnés, deviendront propriété du club organisateur et distribués au profit de la SNSM.

COMMISSION D'ARBITRAGE

Le club organisateur désignera une commission chargée de statuer sur les litiges éventuels pouvant survenir lors du déroulement du concours. Elle sera composée :

1. du président du club organisateur ou de son délégué,
2. d'un président d'un autre club ou de son délégué,
3. d'un juge arbitre étranger aux deux clubs précédents.

CLASSEMENT

Pour les Concours Fédéraux des 26 et 27 mai:

Le classement, est effectué selon **le règlement de la FIPS**, (à disposition sur demande), repris par la FFPM, (articles 50 et 51) ; points-places sur le bateau : (à savoir que l'on classe d'abord les pêcheurs selon leur place à bord de leur bateau et que l'on classe ensuite tous les 1ers entre eux selon leur résultat, puis tous les 2èmes, puis tous les 3èmes).

Le point de rupture est à 3, c'est-à-dire que les 4èmes (éventuellement) sur les bateaux seront classés avec les 3èmes.

Tous les pêcheurs bredouilles sont derniers ex aequo.

En cas d'annulation d'une des deux journées de concours fédéral le classement sera effectué au poids.

Pour le Challenge Dorades :

Le classement individuel des pêcheurs s'établira à l'addition des **points-places journaliers**; en cas d'ex æquo, le meilleur sera celui qui a obtenu la meilleure place lors d'un des deux jours ; en cas de nouvel ex æquo ce sera celui qui aura obtenu le plus de points à la pesée en tenant compte des coefficients.

Le classement bateau se fait en additionnant les points-places des deux jours des deux meilleurs de chaque bateau, en tenant compte des coefficients.

Les classements Femme et Jeune seront effectués à partir de 5 compétiteurs aussi bien pour les deux concours fédéraux que pour le Challenge Dorades.

Charte de la mer: En respect du décret du 17 mai 2011 publié au journal officiel ; les poissons concernés présentés à la pesée devront avoir la demi-nageoire caudale coupée avant de quitter le bateau.

Catégories d'âges :

Jeunes: moins de 18 ans en 2012

Seniors: 18 ans révolus au 31 décembre 2011

Vétérans: 60 ans révolus au 31 décembre 2011

IMPORTANT : Vous évoluez en zone classée *NATURA 2000* ; vous respectez la sauvegarde du milieu maritime et vous rapportez vos déchets (papiers, plastiques, nylon, etc.) à terre pour y être éliminés.

Bonnes Journées, bon Challenge

Le comité d'organisation